

**DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES**  
Direction de l'assainissement et de l'eau  
[dae-confo@grandparisgrandest.fr](mailto:dae-confo@grandparisgrandest.fr)  
Tél : 01 41 70 30 06

## DEMANDE DE CONTRE-VISITE DE CONFORMITÉ Prérequis Sanitaire – COVID-19

Cette fiche a pour objectif de permettre à la Direction de l'Assainissement et de l'Eau de Grand Paris Grand Est d'évaluer et de fixer les conditions de réalisation des contre-visites pour la conformité de l'assainissement en période de crise sanitaire Covid-19.  
Elle est à compléter par le demandeur et à envoyer de préférence par courriel aux coordonnées ci-dessus.

À l'issue de l'évaluation, la Direction de l'Assainissement et de l'Eau évalue la possibilité de programmer ou non la contre-visite selon les deux cas ci-dessous :

1. **Toutes les recommandations sanitaires sont respectées et vous avez donné votre accord :**  
> la contre-visite peut être effectuée
2. **Une ou plusieurs recommandations sanitaires ne peuvent pas être respectées, et/ou vous n'avez pas donné votre accord :**  
> la contre-visite ne peut pas être réalisée

Le document devra être signé par les deux parties et sera conservé par Grand Paris Grand Est.

<b>Raison sociale de l'intervenant</b>	GRAND PARIS GRAND EST Direction de l'Assainissement et de l'Eau
<b>Nature de l'intervention</b>	CONTRE-VISITE pour le contrôle des installations d'assainissement
<b>Nom/Raison sociale du demandeur</b>	
<b>Adresse de la Contre-Visite</b>	
<b>Type de bâtiment (activité, pavillon, appartement,...)</b>	
<b>Conditions d'intervention</b> (préciser l'accès au bien immobilier : interphone, code d'entrée, numéro du bâtiment, de la cage d'escalier, étage , etc. )	

État sanitaire chez le Demandeur	Oui	Non	Sans objet	Observations
1) Recensez-vous des personnes ayant présenté des symptômes (toux, fièvre, difficultés respiratoires...) du Covid-19 dans le 14 derniers jours?				

Pour bien organiser la contre-visite	Oui	Non	Sans objet	Observations
2) L'ensemble des travaux nécessaires à la mise en conformité ont-ils été réalisés ?				
3) la configuration du bâtiment permet-elle de contrôler les installations sanitaires en respectant une distance > 1m entre l'occupant et les intervenants ?				
4) l'ensemble des points à contrôler sont-ils facilement accessibles (espace dégagé sans encombrants) ?				
5) Le personnel intervenant peut-il disposer d'un point d'eau pour effectuer le contrôle ?				

Pour travailler en sécurité	Oui	Non	Sans objet	Observations
<b>6) Info :</b> Le personnel intervenant a reçu un rappel des consignes sanitaires à respecter : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Distance &gt;1m,</li> <li>• Port du masque,</li> <li>• Port de gants,</li> <li>• Lavage des mains,</li> <li>• Gestion des déchets...</li> </ul>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les contres visites sont effectuées en binôme. Chaque opérateur est muni des équipements de protection adéquats

**Engagement demandeur :**

**Le demandeur s'engage à respecter et faire respecter par les occupants les consignes sanitaires suivantes :**

- Présence d'une **unique** personne lors de la contre-visite (les autres occupants restant dans des pièces ne nécessitant pas l'accès par l'intervenant)
- Respect des gestes barrière (distanciation sociale, lavage des mains, port d'un masque, etc.)

	Nom et signature du demandeur
Fait à :	
Le :	

*En cas de non-respect des consignes sanitaires rappelées ci-dessus par le demandeur, la visite sera interrompue et facturée à l'usager.*

---

**A compléter par l'administration**

**Conclusion de l'évaluation :**

1. **Toutes les recommandations sanitaires sont respectées et vous avez donné votre accord :**
  - > la contre-visite peut être effectuée
2. **Une ou plusieurs recommandations sanitaires ne peuvent pas être respectées, et/ou vous n'avez pas donné votre accord :**
  - > la contre-visite ne peut pas être réalisée

<b>Demande validée par la Direction de l'Eau et de l'Assainissement le :</b>	
<b>Date de la Contre-Visite :</b>	